

**RÈGLES DE SÉCURITÉ DU CLUB DE TIR SEPT-ILIEN****Champ de tir 106m**

- Toute séance de tir se déroule sous la supervision d'un officiel de tir;
- Le tir débute selon les directives de l'officiel de tir;
- L'officiel de tir doit être présent à la ligne de tir, en l'absence de ce dernier, la ligne de tir demeure fermée;
- L'officiel de tir ne peut superviser une ligne de tir, et pratiquer le tir, en même temps;
- Les directives de l'officiel de tir doivent être rigoureusement observées;
- Seul le membre d'un club de tir ou l'invité d'un membre peut participer à une séance de tir;
- Un invité qui n'est pas membre d'un club de tir doit être sous la supervision immédiate d'un membre;
- Une arme à feu doit toujours être pointée de manière sécuritaire;
- Une arme à feu ne peut être manipulée qu'en un endroit désigné à cette fin et sécurisé;
- Une arme à feu ne peut être chargée qu'à la ligne de tir et sous la supervision de l'officiel de tir;
- Toute personne présente peut, lorsque les circonstances l'exigent, commander le cessez-le-feu;
- Le port d'une arme à feu est interdit, sauf pour les disciplines de tir qui l'exigent;
- Le tir en diagonale est interdit, sauf lorsque la discipline de tir l'exige;
- Tout nouveau membre et/ou tireur doit se rapporter à l'officiel de tir pour s'informer des règles de sécurité;
- L'accès à la ligne de tir est interdit à toute personne sous l'influence d'alcool et/ou d'une drogue;
- Le tireur doit positionner son arme de manière à ce que la bouche du canon soit à la ligne de feu;
- Le tir ne s'effectue qu'à partir des lignes ou des pas de tir autorisés;
  - Le pas de tir no 1 ne peut être occupé que par un tireur droitier
  - Le pas de tir no 11 ne peut être occupé que par un tireur gaucher
- Les portes-cibles doivent être utilisées dans les zones qui leur sont réservés et de manière à ce que le projectile se dirige vers la butte du fond

Distance	Position de tir		
	Assise	Couchée	Debout
5m – 7m	Interdit	Interdit	Porte-cible A
10m	Porte-cible D	Porte-cible E	Porte-cible A
15-20m	Porte-cible C	Porte-cible E	Porte-cible B
25m et +	Porte-cible B	Porte-cible E	Porte-Cible B

- Types d'armes à feu autorisées dans le champ de tir: **Arme de poing, arme à feu à autorisation restreinte et arme à feu sans restriction.**
- Types de projectiles interdits dans le champ de tir: **Balles perforantes ou traçantes**
- Calibres autorisés dans le champ de tir: **Arme de poing : Tous les calibres. Carabine : Tous les calibres équivalents ou inférieurs au calibre .300 Win. Mag.**
- Types de cibles autorisées :
  - **Papier,**
  - **Carton,**
  - **Cibles métalliques avec supports X-Métal Target autorise par la SQ et a 10m et +**
  - **Duel Tree X-Métal Target conformément aux directives de la SQ et à 10m et +**
- Positions de tir autorisées dans le champ de tir:  
**Arme de poing : Debout, Assis et Couché**  
**Carabine : Debout, Assis et Couché**
- Directives qui doivent être observées lorsqu'un cessez-le-feu est ordonné: **Sécuriser l'arme à feu en pointant l'arme à feu dans une direction sécuritaire et se retirer de la ligne de tir.**
- Usage des fanions et/ou des balises d'avertissements: **Le drapeau vert signifie que la ligne de tir est fermée. Le drapeau rouge signifie que la ligne de tir est ouverte.**
- Numéro de téléphone d'urgence : **911**

---

#### Steel Challenge

- Les participants à une compétitions doivent avoir reçu une formation de tir à l'étui reconnue (ex: IPSC, PPC, corps policier, Fédération québécoise de tir, etc).
- Les règlements de la Steel Challenge Shooting Association ou tout autre règlement spécifique à cette discipline et déterminé par la Fédération québécoise de tir doivent être respectés
- Les cibles doivent être à au moins 10m de la ligne de tir
- Lorsque plus d'un stage est monté en même temps, un seul tireur peut être actif à la fois
- Lors d'une activité de steel challenge aucune autre activité de tir ne peut avoir lieu